

de passage sur lequel s'érigent, aujourd'hui, les lignes sur poteaux. L'honorable député de Simcoe dit—et avec raison, je crois—qu'il n'y a pas, aujourd'hui, sur le tracé concédé assez d'espace pour y établir une voie ferrée. J'ai débattu ce point avec les officiers de l'hydro-électrique, à Toronto, et ils m'ont fourni le renseignement que je viens de communiquer à la Chambre que la compagnie ne possède aucun droit de passage de Toronto à Hamilton, mais qu'elle a dépensé son argent, à Hamilton. S'il en est ainsi, nous devrions le savoir: si, d'autre part, elle possède un droit de passage cotoyant la ligne des poteaux, qu'on nous le dise. Je suis certain que le ministre fournira le renseignement demandé par l'honorable député de Simcoe.

L'hon. M. REID: Avant de provoquer la 3e lecture du bill, j'expliquerai la situation dans tous ses détails.

M. RICHARDSON: Etait-ce à l'occasion de ce bill que le *Financial Post*, de Toronto, a publié un article où sir Adam Beck était pris à partie, dans des termes les plus vils, parce que disait cet article, sir Adam Beck était allemand? Croire que sir Adam Beck est allemand, ce serait pour moi croire que le roi d'Angleterre est Allemand. Cet homme est né au Canada et ce qu'il a fait pour la population d'Ontario, à l'occasion de l'hydro-électrique, est grandement à son honneur. Je crois que c'est mon devoir de me lever en cette Chambre et de protester.

M. PROULX: L'honorable député sait-il si cet article-là a trait spécialement à ce projet de loi?

M. HOCKEN: Le "*Financial Post*" ne m'est pas envoyé et je n'y suis pas abonné; conséquemment, je n'ai pas lu l'article.

M. RICHARDSON: Je n'y suis pas abonné non plus.

M. MORPHY: Du moment que le ministre des Chemins de fer a assuré aux honorables députés qu'il donnerait tous les renseignements nécessaires et que l'honorable député de Simcoe a déclaré consentir à ce que rapport soit fait du projet de loi qui restera en suspens pour la 3e lecture, je suis tout prêt à acquiescer. Il me semble que beaucoup d'objections qui sont faites à cette mesure ne le seraient pas si sir Adam Beck était ici. Il a comparu devant le comité des chemins de fer, comme représentant la Hydro-Electric. Les délégués de la cité d'Hamilton et les représentants de l'Union des municipalités canadiennes ont également comparu devant le comité des chemins de fer, et tous

se sont déclarés parfaitement satisfaits de ce projet de loi. Ce projet contient une particularité dans le cas où il deviendrait loi et où la ligne de chemin de fer serait construite, et l'on devrait l'expliquer à cette Chambre. Je crois que le privilège a été évalué par le bureau d'arbitrage, siégeant à Toronto, non pas d'après ce que la ligne sera, mais suivant ce qu'elle était lorsque la chose est venue devant le bureau d'arbitrage, et il a été déclaré qu'une somme de \$1,700,000 avait été placée dans cette charte-ci. Il n'y a pas de doute que ce fut évalué à cette somme, sinon à plus. Le Gouvernement a pris le réseau au nom du peuple canadien. Il se chargera de son exploitation en temps voulu. Le projet de loi a pour objet de relier la frontière du Niagara à la ville de Toronto, en même temps qu'aux ports des lacs de l'Ontario et à tout le territoire américain à l'est de Buffalo aux différentes lignes américaines qui transportent des marchandises à travers le Canada. Ces marchandises passeraient alors par le Nord-Canadien, les lignes se raccordant à Toronto, pour aller jusqu'à la côte du Pacifique. Lors de l'audition de la cause devant le tribunal d'arbitrage, des experts, ayant étudié la question de très près, ont estimé que cette ligne valait \$5,000,000 par année, telle qu'elle se trouve par rapport au réseau du Nord-Canadien, et, étant donné que ce dernier sera étendu, il n'y a pas de doute que la valeur de la ligne en question ne soit de beaucoup accrue. Qu'il y ait des intérêts en conflit ou non, après avoir pris soigneusement connaissance des témoignages rendus par ceux qui ont parlé de la chose, j'en ai conclu que si jamais le Gouvernement exploitait le chemin de fer du Nord-Canadien, la ligne prévue par ce projet de loi vaudrait \$5,000,000 par année pour la population du Canada. Je désire signaler ces faits au comité à seule fin que des députés ne restent pas sous une fausse impression après les déclarations des honorables députés de Simcoe et de Springfield. Je ne veux pas que la Chambre se figure qu'il y a quelque chose de mal à ce sujet, ou qu'il y a quoi que ce soit à cacher. Je fais cette déclaration simplement parce que le projet de loi est présenté en mon nom.

M. CURRIE: L'honorable député de Perth-Nord ayant fait une déclaration au sujet de la valeur qu'aurait cette ligne pour le pays, le ministre pourrait nous donner certains renseignements, qu'il peut sans doute obtenir, relativement aux valeurs émises par la compagnie, aux actions et obligations, et à la somme d'argent que la compagnie a tirée de la vente de ces actions.